

**J**e m'exprime en tant que sunnite et islamologue vivant en France en ce XXI<sup>e</sup> siècle où libertés religieuses et laïcités sont en désarroi, tellement elles sont prises en tenailles entre des modes hédonistes individualistes sans foi, ni loi, d'un côté, et des haines anti-modernité, radicalisant d'extrêmes violences politico-religieuses intransigeantes, d'autre part. Or, depuis l'aube de l'humanité et jusqu'à l'avènement d'États officiellement athées — laïcistes — ici, et d'États agnostiques — laïques, neutres, libéraux — là, presque chaque civilisation a toujours été régie par un ordre politique porté par des complexités diverses de systèmes de croyances hétéronomes, systèmes théologico-politiques soit théocratiques, soit confessionnels, avec souvent une unique religion d'État ou religion dominante. Tendances renchériées en Europe avec le principe westphalien *cujus Regio, ejus religio*, depuis 1648. Ainsi en Europe, mais aussi dans les autres contrées du monde, où des princes sont longtemps restés des demi-dieux, comme au Japon jusqu'en 1945, l'«l'État» était lui-même une communauté religieuse, la «Loi» civile une formule sainte. Avant les États athées et avant les États libéraux, foncièrement, princes, États et peuples dépendaient d'anthropologies où dominait l'«homo religiosus», précisément au sein d'une hiérarchie sociétale religieuse, le plus souvent moniste. Ainsi, lorsque des formes anthropologiques se détournent d'adorer «Dieu», ce n'était jamais que pour idolâtrer «Dieu». Au XXI<sup>e</sup> siècle, rien qu'en Europe, règnent différents ordres politico-religieux. Certains sont devenus pluralistes sans que leurs pluralismes n'occasionnent des sécularisations anti-religieuses. Ces ordres politico-religieux n'ont donc pas tous relégué Dieu, ni relégué la religion dans la seule sphère privée, ni dans des ghettos religieux persécutés. Existents au XXI<sup>e</sup> des ordres politico-religieux, où «Dieu» est impliqué dans la vie politique, de même que dans l'organisation de la Cité. Dans de tels contextes, les individus, étaient, restaient, ou même sont encore, comme au XXI<sup>e</sup> siècle en certains pays du monde contemporain, des citoyens officiellement hybrides ; à savoir des êtres à la fois terrestres et célestes.

Adoptant des approches factuelles ou empiriques, des Cités riches de religions et de religiosités cultivent des visions religieuses de l'histoire: elles voient par exemple dans l'abondance des moissons, dans les succès militaires ou dans la

## Légitimité et saine laïcité de l'état

Karim Ifrak

bonne santé de leurs corps sociétaux, la main invisible agissante de «Dieu».

Comment a grandi, ou pas, l'individu hybride au sein de Cités où règnent différentes traditions du croire religieux? Selon ces traditions religieuses qui sont différentes, la liberté religieuse de l'individu s'y est développée, ou pas, entre le XIV<sup>e</sup> siècle et le XXI<sup>e</sup> siècle en Europe par exemple. Et lorsque cette liberté religieuse est autorisée par la religion, cette religion et toute la Cité restée religieuse, traversent l'apprentissage difficile de cette liberté religieuse et traversent aussi l'apprentissage difficile du vivre ensemble de cette Cité, cette dernière accédant à une des pluralités religieuses et axiologiques grandissantes. Parfois des Cités religieuses tentent de sauver leur unité par un moyen relevant du communautarisme, voire par de l'apartheid et donc par du racisme. Et si la Cité s'est sécularisée, l'exercice de la liberté religieuse individuelle souffre de plus profondes difficultés.

Que devient le croire, ici intransigeant, et pluraliste, là, alors qu'il a structuré ou qu'il prétend encore structurer l'ensemble des espaces politiques, moraux et culturels, de même que tous les rouages de la vie sociale et par ricochet de la vie politique, partout, et entendant parfaitement ne jamais céder le moindre espace à la sécularisation? Une conscience religieuse intransigente avait pris davantage corps à travers la naissance et le développement de «gardiens de la foi». Ces derniers devenant, le temps passant, de plus en plus incontournables dans la direction de la Cité; ils finirent par se confondre avec elle. Mais aux antipodes de préjugés parfois coriaces, l'ensemble de ces civilisations religieuses était tout sauf monolithique. Sans aucune exception, toutes étaient anthropologiquement plurielles, perpétuant différentes croyances, cultures, avec des langues éclectiques. Pas une seule n'a cherché à adopter, à éprouver la laïcité comme outil de gestion du croire, parce que l'État n'y est pas a -religieux, ni de prétention à de la neutralité religieuse. La langue seule, lorsqu'elle était savante, actrice de la tradition écrite, pouvait être généralisée au sein des cercles du savoir, avant de rayonner au-delà de ces seules

frontières de la civilisation religieuse considérée.

Un premier constat qui pose légitimement question: comment se fait-il que ce système de gestion politique et religieuse a pu perdurer, comme en Grèce ou en Grande Bretagne? Et comment se fait-il qu'il n'a jamais abouti à un système plus ou moins proche de la laïcité dite à la française? Confrontées, dans leur gestion politico-sociale aux questions politico-religieuses, comment ont-elles fait pour entretenir l'esprit de leur communauté nationale, sans recourir aux principes français de laïcité?

Prenons le cas de la France, «fille aînée de l'Église» catholique romaine, et réputée comme telle: les guerres de religions, surtout de sources européennes, s'étant prolongées aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et qu'elle a vécues et subies, ces guerres ont contribué, à mon avis visiblement, à une série de plusieurs basculements opérés. Basculements d'abord dans un étatsisme confessionnel moniste, intransigeant, non pluraliste, comme celui de Louis XIV révoquant l'Édit de Nantes. Puis basculements dans un séparatisme laïciste, celui du « du petit père Combes» début XX<sup>e</sup> siècle. Basculements enfin dans des sécularisations de plus en plus individualistes. Peuple de France et nation française restée foncièrement religieux encore au début du XIV<sup>e</sup> siècle, ont, l'un et l'autre, été gagnés, entre le XIV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, par une crise et par un rejet du droit divin, surtout fin XVIII<sup>e</sup> siècle, puis par un passage du laïcisme à la laïcité, selon des étapes intermédiaires<sup>1</sup>. Advint en 1946 et en 1958 une laïcité constitutionnelle en France: à l'intérieur de la République laïque, existe notamment un régime issu de 1905 qui, lui, ne reconnaît aucun culte, ni le subventionné de cultes. Alors que pour des territoires français non Régis par le régime de Séparation issu de 1905, l'État peut reconnaître un ou plusieurs cultes, comme en Alsace -Moselle. Plus largement pour toute la République Française laïque, sa laïcité constitutionnelle permet à toutes les convictions de cohabiter sans ascendance aucune de l'une sur l'autre. Garante de la liberté de conscience de chacun, la laïcité, dite à la française, est devenue, fort prématurément, un modèle de convictions

philosophiques et spirituelles en soi, partagées par des millions de personnes croyantes et non croyantes, confondues. Garantissant la liberté de culte et de conscience, elle ne place aucune conviction au-dessus d'une autre. Areligieuse et devenue non antireligieuse, la laïcité se borne à empêcher toute forme d'influence du religieux dans l'exercice du pouvoir politique. Le principe constitutionnel de 1946, puis repris en 1958, ont modifié en profondeur le paysage sociétal français, permettant une mutation toujours à l'œuvre dans l'adaptation du droit et des institutions nationales aux évolutions de la société française<sup>2</sup>. Cependant, basculer d'un mode de conviction à un autre, exige, inexorablement, du temps... beaucoup de temps. Une situation qui semble, dans le cas de la République Française, loin d'être parfaite.

Sommes-nous en France dans une laïcité de respects réciproques entre l'État laïc et les religions en France? Sans ces respects réciproques, l'État n'agirait-il pas en ignorant Dieu; et cet État laïc n'agirait-il pas ainsi contre Dieu? Faire sans Dieu(x). revient, dans le fond à mon avis de musulman, à faire contre Dieu(x) et par conséquent c'est agir sur des consciences convictionnelles collectives, où s'affrontent des croyances religieuses et des soupçons moderniste. Mais est-ce possible de concilier le respect d'un ordre public en respectant les convictions de chacun? Dans le cas de l'État républicain français laïc, c'est l'ordre public qui prévaut, ici sur la liberté privée, là sur la conscience individuelle, et sur la liberté de la religion. Car en même temps que l'État français laïc doit faire preuve d'une parfaite neutralité et se placer au-dessus de tout et de tous, comment ce même État, à l'écart de toute attitude schizo-phrène, se doit d'être le parfait protecteur des choix individuels? Mais même si cet État se dit laïc et par conséquent, se doit d'être laïc, cela n'engage que lui, et en aucun cas les différents citoyens qui cohabitent au sein de la République Française laïque. Il n'en reste pas moins, que les citoyens et citoyennes sont tenues de respecter cet ordre public. Une situation qui n'est pas sans conséquence au regard de cette grande ambiguïté que suscitent la compréhension et donc la mise en application de la notion de laïcité au sein de la société française. Si l'État laïc ne s'affirme pas, la situation ne finit pas de gagner en ambiguïté, tant les actions des uns se placent, le plus souvent, aux antipodes des autres. Il est vrai que doivent résister à l'individualisme, les grands in-

térêts nationaux de l'ordre public républicain français. Mais que devient cet ordre public?

Revenons à la laïcité dite à la française: elle s'inscrit, au grand damne de ses soutiens, dans le temps court. Elle manque crucialement d'expérience, de maturité, de recul, de temps et de relais. Elle a fait face à des idéologies fortes de communautarisme, de racisme et elle continue à faire face à de nouvelles idéologies de populismes, chaque jour plus nombreuses, dans un contexte de plus en plus en rupture avec celui où elle a pu voir le jour. Les batailles qu'elle a remportées jadis sont toutes à inscrire dans un contexte géopolitique où l'État laïc a pu s'imposer. Mais en cas de résorption progressive de ce contexte particulier, cela signifierait, le début de la fin du respect laïc réciproque.

Il a beaucoup été écrit sur l'apport de la Révolution française de 1789 dans le développement et l'institutionnalisation de la laïcité française. Or, ce n'est qu'à l'aube du siècle dernier que les choses se sont accélérées pour faire de la laïcité à la française, enfin, ce qu'elle est devenue en 1946-1958 et aujourd'hui<sup>3</sup>. L'école rendue obligatoire permit à de nouvelles et jeunes générations d'accéder au savoir, à l'instruction, mais surtout de se forger la conscience individuelle et l'adhésion à la Patrie sur la base de nouveaux paradigmes. Une généralisation des acquis du patriotisme républicain qui facilita la transition idéologique d'une France acquise, depuis fort longtemps, à une pensée unique<sup>4</sup>, ou du moins d'unité patriotique de cohérence républicaine nationale. L'armée, de son côté, contribua elle aussi, depuis son univers, à réconcilier la République avec sa dignité, à soigner la citoyenneté émietlée, à revigorer une réalité nationale. Diligemment, l'armée se hissa au rang d'acteur majeur dans ce processus complexe qui permit à la France et aux citoyens, citoyennes, de faire enfin «cause commune». Cet ensemble de facteurs renforça le corps de la «Volonté Générale», dessinant, par touches successives, le nouveau visage de la France. Néanmoins, en cherchant à s'affranchir de ses goulots d'étranglement, idéologiques en tête, comme le régionalisme et l'incivisme devant la fiscalité, «la nouvelle France» avait vite compris que des formes de «religion», a fortiori plus radicalisées, risquaient de faire barrage à son projet de tolérance nationale, en cédant à des officialisations de valeurs privées de plus en plus individualisées. Des «causes communes» de plus

en plus permissives ne pouvant s'épanouir et ni prendre forme qu'en mutant en «Volonté Générale». Or ces aspirations et ces politiques n'en viennent-elles pas alors à chercher plus encore à néantiser l'idéologie religieuse la plus réticente envers les permissivités, surtout des mœurs? À mon avis, l'athéisme, nourri du sein des *Lumières*, puis du communisme, fut en quelque sorte appelé à contribution. Des idéologies matérialistes et d'immanentisme qui allaient gagner, en quelques décennies seulement, une bonne partie du monde contemporain.

Cependant, l'idéologie athée communiste ne pouvait répondre qu'à une partie de la problématique et des attentes, surtout devant les aspirations libérales et libertaires.. Son rôle se restreignit à endiguer l'idéologie religieuse. Les deux Grandes guerres mondiales de 14-18, puis de 39-45, que subira d'abord une Europe déjà trop vieille, ainsi que la *Guerre froide*, puis la *Chute du mur de Berlin*, ont fait douter des idéaux des *Lumières* et du communisme.. La France, à l'instar de nombreux pays européens, changea plus vite de visage et de vision; la France comptant une population de plus en plus inscrite au registre du 3ème âge. Le nombre astronomique de victimes par les deux Grandes guerres mondiales à provoqué encore davantage un processus déjà trop avancé de vieillissement. La disparition des anciennes générations acquises, pour partie, à l'éducation religieuse, permit alors l'implantation d'une toute nouvelle aspiration individualiste libérale tournée vers un horizon moins hiératique. Or, si une partie des soutiens du laïcisme français considéra l'athéisme communiste comme un appui idéologique, elle ne put l'assumer qu'en partie, tellement cet appui était taxé de répugnant par les amis de la Liberté de conscience et des libertés publiques. Ont couvé longtemps des consciences révoltées à l'encontre des contraintes insupportables de l'athéisme communiste des pays de l'Est, athéisme hissé en une quasi «religion» d'État, et qui exigeait de tous ses citoyens de s'y conformer. L'athéisme était la «religion» de l'État, mais également la «religion» obligatoire pour l'ensemble de ses sujets. Le prix de ce «basculement», en emprisonnant derrière *le rideau de fer*, fut cher payé par de nombreux citoyens placés, du jour au lendemain, sous le joug de ce nouveau régime politique, aux fondements ouvertement anti-religieux. Des milieux en France, en hésitant encore entre laïcisme anti-religieux et laïcité des

respects, étaient tout de même de plus en plus préparés, dès le temps de *la guerre froide*, à davantage considérer l'histoire, la culture et les racines notamment religieuses de la France: de nombreux Français et Françaises républicains ont pris conscience que la politique anti-religieuse de la France ne pouvait plagier le modèle communiste, que dans des proportions très limitées. Il s'agissait aussi d'éviter des risques d'une nouvelle guerre de «religion». La laïcité à la française devint, à mon avis, l'expression d'un athéisme communiste non abouti, un projet réalisé à moitié, une demi-solution à une problématique résorbée en partie.

La loi concernant la séparation des Églises et de l'État date, officiellement, de l'année 1905<sup>5</sup>. Son adoption par la société française exigea du temps et tout autant des résistances. La fin de la seconde Grande Guerre, en annonçant le développement massif du communisme, de même que du capitalisme, accéléra ce processus de sécularisation redouté par les différents intérêts religieux. Écartelée entre d'une part, l'athéisme – tant des *Lumières* que du communisme – et d'autre part le matérialisme ultra libéral, la France «la fille aînée de l'Église» devint alors, aux yeux des Églises et des autres religions présentes en France, un terreau attisant un désespoir des plus tenaces.. Les grands lois laïques de la République se sont développées dans cette situation de crise des valeurs du vivre ensemble. La laïcité à la française a fini par devenir un rempart à consacrer, à préserver, en face du malaise républicain français. Or, si la laïcité française a pu se hisser au rang d'idéologie nationale, elle allait vite montrer ses limites. Victime de son succès, elle se fera frapper de la main de ses propres inconditionnels, devenus, à mon sens, trop dogmatiques. De 1869 à 1905, les plus anticléricaux voulaient que le principe de la Séparation et du laïcisme aient pour seul objectif de réduire l'influence de l'Église catholique, considérée comme menace majeure vis-à-vis des valeurs et de l'existence de la République. Mais dès le vote en décembre 1905 de la loi préparée par Aristide Briand pour la Séparation, c'est surtout la recherche de la garantie de

la liberté de conscience et donc de la liberté religieuse, moyennant le respect de l'intérêt public, qui a été votée, et plus encore par la loi corrective de janvier 1907. L'Église catholique n'allait plus être le premier ennemi de la République, surtout depuis son ralliement au régime républicain, précisément après que cette Église soit parvenue à relativiser son intrication ancestrale avec les régimes monarchistes. Le combat pour la République, pour la Séparation et pour la laïcité, se sont tous inscrits dans une perspective nettement plus complexe<sup>6</sup>, aggravée notamment par des tonalités populistes<sup>7</sup>. La laïcité vieillit mal, une laïcité de plus en plus malade, alors que les rapports politico-religieux ont un besoin urgent de se polir dans d'effectifs respects réciproques.

La laïcité dite à la française est en réalité très jeune: 1946. Courte période sur laquelle ont d'abord pesé deux acteurs majeurs: *la grande guerre* de 1914-1918 et *la guerre froide*. Mais depuis, sont advenus *la chute du mur de Berlin*, la sécularisation, les dérives sectaires et enfin des radicalisations religieuses, notamment dans certains rangs d'un islam désormais très présent en France notamment. La laïcité rencontre donc d'autres défis.

En de notables décalages à l'égard des paradigmes qui forgèrent les bases originelles idéologiques de la laïcité à la Française, cette dernière demeure un bel outil, seul capable, à mon avis, de faire cohabiter un monde pluriel dans un espace commun. Il s'agit d'un modèle à faire vivre, abstraction faite des motivations laïcistes qui l'ont poussé à voir le jour. Faire société ensemble passe, inexorablement, par l'entretien d'un bien vivre et d'un bien agir ensemble. Avec la laïcité en France, il peut être possible de garantir une pareille communion dans le respect de la dignité de tout un chacun, entre individu et ordre public. Le ver est certes dans la pomme, tellement est fragile la contradiction entre droits objectifs et droits subjectifs, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. L'extrémisme, de quelque nature que ce soit, doit demeurer condamnable. Car au lieu d'être inclusif, il prône l'exclusion et appelle à la détestation de l'autre. Une laïcité saine et raisonnable doit être et doit demeurer le seul

et unique socle de cette République Une et indivisible. Dans le cas contraire, elle se frappera elle-même d'obsolescence, permettant ainsi, au ver de détruire la pomme entière.

## Orientations bibliographiques

Carlos HAGE CHAHINE, *La laïcité de l'État et sa contrefaçon. Pouvoir spirituel - Pouvoir temporel*. Beyrouth, 2014.

Henri PEÑA-RUIZ, *Histoire de la laïcité, genèse d'un idéal*, Gallimard, coll. «Découvertes Gallimard / Culture et société» (no 470), 2005.

Jean BAUBÉROT, *Histoire de la laïcité en France*, Presses Universitaires de France, coll. «Que sais-je?» (no 3571), 2010.

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, en ligne: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20080306>

Olivier ROY, *La Laïcité face à l'islam*, Stock, 2005.

Philippe PORTIER, *L'État et les religions en France. Une sociologie historique de la laïcité*, Rennes, PUR, 2016.

Pierre ALBERTINI, *L'École en France, du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, coll. «Supérieur», 2006.

## NOTES

<sup>1</sup>Jean BAUBÉROT, *Histoire de la laïcité en France*, Presses Universitaires de France, coll. «Que sais-je?» (no 3571), 2010.

<sup>2</sup>Philippe PORTIER, *L'État et les religions en France. Une sociologie historique de la laïcité*, Rennes, PUR, 2016

<sup>3</sup>Henri PEÑA-RUIZ, *Histoire de la laïcité, genèse d'un idéal*, Gallimard, coll. «Découvertes Gallimard / Culture et société» (no 470), 2005.

<sup>4</sup>Pierre ALBERTINI, *L'École en France, du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, coll. «Supérieur», 2006.

<sup>5</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20080306>

<sup>6</sup>Olivier ROY, *La Laïcité face à l'islam*, Stock, 2005.

<sup>7</sup>Carlos HAGE CHAHINE, *La laïcité de l'État et sa contrefaçon. Pouvoir spirituel - Pouvoir temporel*. Beyrouth, 2014 ■

